

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Procès-verbal de la séance du 26 juillet 2010**

L'an deux mil dix, le vingt-six du mois de juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE BOUPERE, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique BLANCHARD, Maire de LE BOUPERE, pour la session ordinaire

**Présents** : Mmes, MM. BLANCHARD D, BATY, BLANCHARD G.M, BLANCHARD J.M, BOUCHET, GUICHETEAU, LIAIGRE, LOISEAU, LORIEUX, PAIN, PASQUIER, SACHOT, SICOT, THIBAUT VILLAIN, VILLENEUVE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mmes, MM. BIZON, BOTTON, BRILLET, FILLON, GUILLET, SOURISSEAU.

Mme BIZON Anne a donné pouvoir à Mme LIAIGRE Marie-Reine,

Mme BOTTON Jeanine a donné pouvoir à Mme PASQUIER Annie,

Mme BRILLET Isabelle a donné pouvoir à Mme BATY Marie-Bernadette,

M. GUILLET Pascal a donné pouvoir à M. PAIN Guy-Paul,

M. SOURISSEAU René a donné pouvoir à M. BLANCHARD Dominique.

▪ Mme Nathalie GUICHETEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

▪ Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Interventions musique et danse en milieu scolaire, année 2010/2011 :**

Le programme des interventions musique et danse est renouvelé par le conseil général pour l'année scolaire 2010/2011. La subvention du Département, 10 € par élève, couvre à peu près la rémunération des professeurs. Ce service est de qualité et il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune du Boupère à ce dispositif.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

### **2. Eclairage public : convention avec le SyDEV :**

Une participation communale d'un montant de 52 € est demandée par le SyDEV pour le remplacement d'une lanterne rue E. Charier. Accord du conseil.

### **3. Maîtrise d'œuvre du lotissement d'habitation écologique du Galleron : demande de subvention :**

Il y a eu 7 réponses à la consultation relative à la maîtrise d'œuvre du lotissement du Galleron. Suite à une première sélection, 3 équipes ont été retenues et reçues le 8 juillet par la commission. L'équipe du cabinet PERNET de LA ROCHELLE a été choisie avec :

- Bertrand MASSE, paysagiste
- A2I Infra, ingénierie, infrastructure
- OCE Environnement, hydraulique, sols
- Christian MILLET, géomètre-expert.

Il convient de demander la subvention du conseil général d'un montant de 15 000 € pour cette opération. Le géomètre-expert interviendra dès le lundi 2 août pour le bornage périmétrique avec les riverains. L'analyse des sols suivra.

Le conseil sera interrogé chaque fois que possible sur les choix et les orientations proposés par l'équipe et la commission.

L'ensemble des prestations est évalué à 63 920 € HT

.../...

#### **4- Subvention à la Croix Rouge :**

Les bénévoles de la Croix Rouge sont intervenus pour animer une journée sur les premiers secours auprès des 10-13 ans. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 100 € à la Croix Rouge en remerciement de leur concours. Accord du conseil.

#### **5- Subvention à la bibliothèque « Mille Pages » :**

La bibliothèque « Mille Pages » organise une balade contée intergénérationnelle le samedi 9 octobre avec la participation d'Olivier Gouin (prof de musique) et Claude Burneau (conteur). Le budget estimé pour cette animation est de 600 €. La bibliothèque sollicite une aide de la commune.

Le conseil accorde une subvention d'un montant de 200 € pour cette action.

#### **6- Acquisition de la parcelle AB 1267, rue Barreau :**

Le géomètre a borné la parcelle d'accès au bâtiment du notaire, section AB n°1267, d'une surface de 137 m<sup>2</sup>. Il est proposé de l'acheter à Mme Palmet au prix de 1370 €. Accord du conseil.

#### **7- Acquisition de terrains au Fief des Vertes :**

Suite à bornage, les parcelles de l'indivision ABERT sont les suivantes :

D 1197	1410 m <sup>2</sup>
D 1199	178 m <sup>2</sup>
D 2014	<u>1620 m<sup>2</sup></u>
<b>Total :</b>	<b>3208 m<sup>2</sup></b>

La promesse de vente était de 14 346 € pour ces terrains.

Le conseil municipal donne son accord à ces acquisitions au prix de 14 346 € et à l'attribution d'une indemnité d'éviction au fermier, le GAEC Puy Bobet.

#### **8- Plan Communal de Sauvegarde :**

Le conseil émet un avis favorable sur le Plan Communal de Sauvegarde de la commune du BOUPERE qui sera transmis à M. le Préfet et au SDIS de la Vendée.

#### **9- Rapport d'activités de la communauté de communes du Pays de Pouzauges :**

Le conseil prend acte du rapport transmis par le Président qui retrace les activités de l'année 2009.

#### **10- Décision modificative n°3 – Budget principal :**

A la demande du comptable, il convient de mandater les avances sur commandes de travaux (marchés) au compte 238. D'autre part, certaines dépenses d'acquisition de terrains bâtis doivent être imputées au compte 2115.

.../...

**DEPENSES**

Article 2111-Terrains nus	- 125 000
Article 2115-Terrains bâtis	125 000
Article 238- Avances sur commande d'immo.	21 167
<b>Total</b>	<b>21 167</b>

**RECETTES**

Article 238	21 167
	<b>21 167</b>

Accord du conseil municipal.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra à la mairie

**le lundi 27 septembre 2010 à 20h30**

La séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,  
***Nathalie GUICHETEAU***

Le maire,  
***Dominique BLANCHARD***